

Priorité à la prévention : - 14 % !

Les crédits du ministère de la santé consacrés à la prévention sont en baisse de plus de 14% dans le projet de budget pour 2014. Ils passent ainsi de 140 à 120 millions d'euros, à comparer aux plus de 250 milliards d'euros consacrés aux soins... Et cela, alors même que la Stratégie nationale de santé que le gouvernement vient d'adopter affirme solennellement « *Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé* » !

Plus précisément, cette baisse de 20 millions du montant de l'enveloppe « prévention » signifie une diminution de 11% en moyenne des crédits affectés aux actions régionales et locales, *via* les ARS. Et un effondrement de 30% des sommes à la disposition de la DGS (Direction générale de la santé) pour les actions de portée nationale.

Même s'il existe une possibilité théorique de financement d'actions de prévention par des crédits des Fonds d'intervention régionaux (FIR), la situation financière des hôpitaux et les besoins qui en découlent laissent peu d'illusions sur la possibilité de compenser les baisses annoncées.

Cette diminution est d'autant plus préoccupante que tous les secteurs ou presque de la prévention sanitaire sont en difficulté : la médecine du travail, dont les moyens et l'autonomie sont menacés, la santé scolaire, dont les équipes doivent suivre de plus en plus d'élèves, la PMI, confrontée à l'explosion des charges qui pèsent sur les Départements, etc.

La baisse des crédits de prévention du ministère de la santé, en faisant une nouvelle fois de la prévention une variable d'ajustement budgétaire, adresse un signal peu compatible avec l'ambition affichée par la feuille de route de la Stratégie nationale de santé de « *Réduire les inégalités sociales et géographiques de santé, diminuer la mortalité prématurée et améliorer l'espérance de vie en bonne santé* ». On sait pourtant que si notre pays a dans l'ensemble de bons indicateurs de santé, les disparités, les inégalités sociales y sont très importantes.

Or, ce sont notamment les interventions de proximité menées auprès des publics les plus en difficulté par des associations insérées dans le tissu local qui pâtiront les premières de la baisse des subventions. Au détriment des personnes les plus fragiles, bien sûr, mais aussi de ce tissu associatif qui porte une grande part des actions menées en prévention et promotion de la santé dans une précarité toujours plus grande, alors que sa vitalité est une des conditions de réussite de la stratégie nationale de santé.

Quand on a déjà un budget calculé au plus juste, une baisse de 10 ou 15% peut se révéler insurmontable. Or, une association qui disparaît, une Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé qui ferme (comme cela vient de se produire en Languedoc-Roussillon), ce sont des actions désormais impossibles et au-delà, des compétences, une expérience acquises au fil de longues années de pratique qui disparaissent irrémédiablement...

La SFSP est consciente des difficultés économiques que traverse notre pays. Elle est d'autant plus convaincue que des arbitrages doivent être rendus pour prioriser effectivement l'effort de prévention dans le champ de la santé et plus généralement dans l'ensemble des secteurs qui ont un impact sur la santé comme le logement, l'éducation ou l'action sociale. Dans l'immédiat, il importe que le budget de prévention du ministère de la santé retrouve son niveau de 2013, voire évolue parallèlement à l'ensemble des dépenses de santé.

La SFSP rappelle enfin son engagement et celui de tous les acteurs concernés pour renforcer la pertinence, la qualité et l'efficacité des actions de prévention menées en France.

Contact

Société française de santé publique

☎ : 03.83.44.39.17 - Fax : 03.83.44.37.76

Email : accueil@sfsp.info